

IV. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C. RESSOURCES NATURELLES

1. Eaux

1.1. Alimentation en eau potable

2. Assainissement

2.1. Assainissement pluvial

2.2. Assainissement eaux usées

2.2.1. Description générale du réseau d'assainissement

2.2.2. Historique de la station d'épuration

2.2.3. Présentation de la nouvelle station d'épuration

2.2.4. Zonage d'assainissement

3. Exploitation du sol et du sous-sol

3.1. Exploitation du sous-sol

3.1.1. Sols alluviaux

3.1.2. La craie

3.1.3. Les hydrocarbures

3.1.4. Périmètres d'exploitations minières

3.2. Exploitation du sol et valeur agronomique

3.2.1. Sols sur craie

3.2.2. Sols sur alluvions

4. Energie

4.1. La demande d'énergie

4.1.1. Le secteur résidentiel

4.1.2. Le secteur tertiaire

4.1.3. Le secteur des transports

4.1.4. L'industrie

4.2. L'offre d'énergie

4.3. Les énergies renouvelables

5. Bilan

C. RESSOURCES NATURELLES

1. Eaux

1.1. Alimentation en eau potable

Le réseau d'alimentation en eau potable de Châlons-en-Champagne dessert également Compertrix, Coolus, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré, Recy et Saint-Gibrien.

Le service de l'alimentation en eau potable est géré en régie. Ce sont donc les agents de la collectivité qui exploitent, renouvellent et gèrent le service.

L'eau consommée provient du champ captant au lieu-dit le "Jard". La ressource est puisée dans la nappe à partir de 38 forages. Ces captages ont une capacité de pompage maximale de 66 000 m³/j. En 2003, on remarquait qu'avec 5,3 millions de m³, les volumes d'eau prélevés continuaient à baisser alors que les volumes consommés étaient en augmentation pour un nombre d'abonnés stable.

Tableau n° 5 :

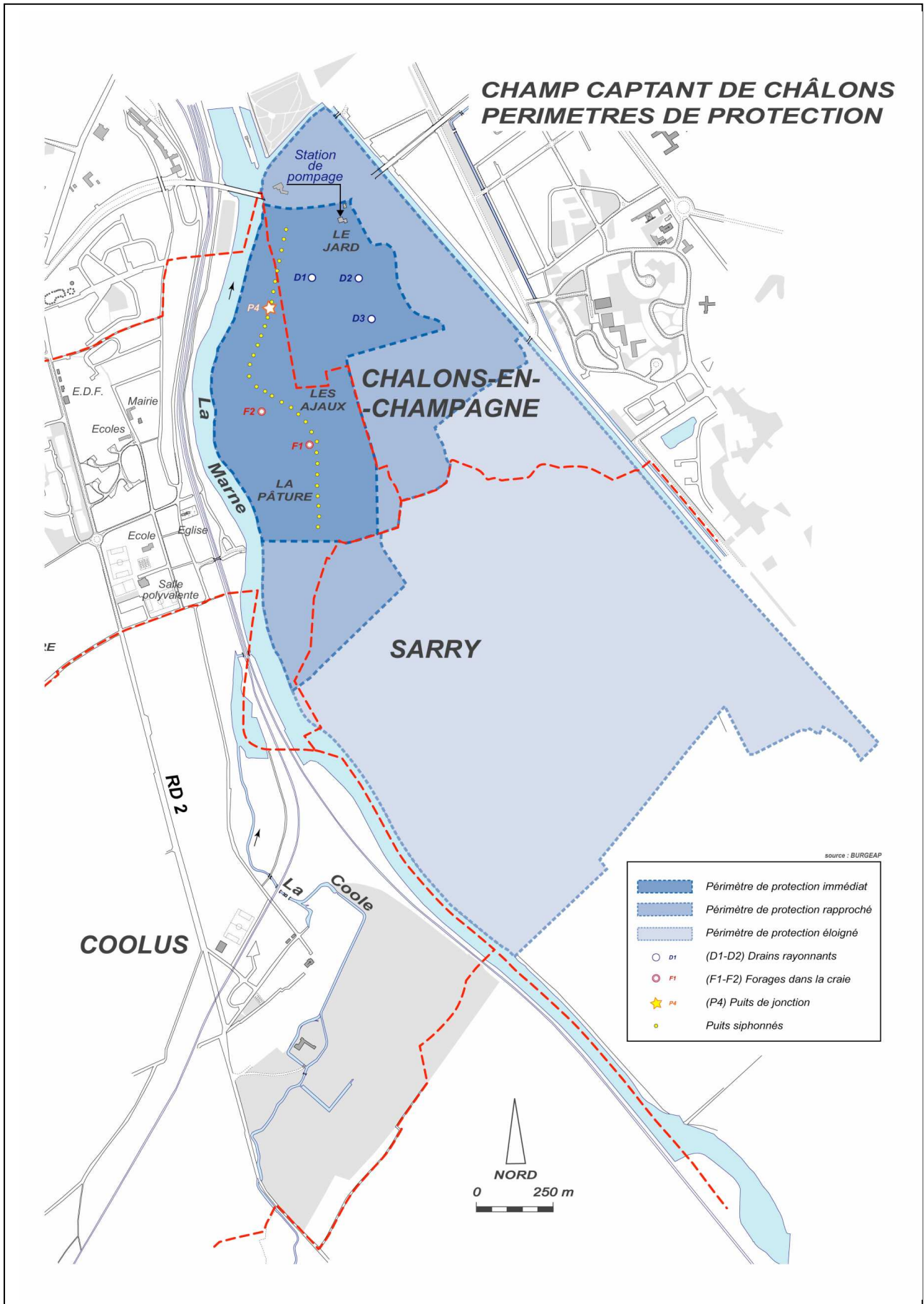
LES CHIFFRES DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN 2003 POUR L'AGGLOMERATION	
Longueur totale du réseau	206 km
Nombre d'abonnés	12 223 pour 50 338 habitants
Volumes facturés	3,81 millions de m ³
Rendement brut	72 %
Consommation brute moyenne par habitant	76 m ³ /an soit 207 l/j
Consommation domestique	45 m ³ /an/habitant

Source : Ville de Châlons-en-Champagne

A la sortie des forages, l'eau est traitée par ozonation puis par chloration avant d'être envoyée dans le réseau. Ce traitement permet de détruire notamment les bactéries et germes pathogènes, le goût, les odeurs, le fer, le manganèse tout au long du parcours de l'eau dans le réseau. Ce traitement ne permet pas en revanche de traiter les traces de pesticides.

En 2002, l'apparition de très faibles doses de pesticides dans les eaux de la nappe a conduit à étudier les mesures à prendre pour renforcer les périmètres réglementaires de protection de la zone de captage mis en place en 1989. L'eau prélevée étant sensible à des pollutions provenant d'un périmètre très important (30 000 ha), un programme d'actions a été défini en concertation avec la profession agricole. Il est essentiellement basé sur la modification des pratiques culturales dans le bassin d'alimentation du captage. L'eau distribuée à Châlons-en-Champagne et dans les 6 communes de l'agglomération alimentées par le même service est de bonne qualité. En 2005, la totalité des analyses effectuées par des laboratoires pour le compte de la ville de Châlons-en-Champagne est conforme au décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

La pollution de l'eau par les nitrates, qui affecte de nombreux captages du département de la Marne, est bien contenue avec des valeurs généralement inférieures à 30 mg/l. Toutefois, l'unicité de la ressource pose le problème de la sécurité de l'alimentation. Des réflexions sont donc conduites pour améliorer la protection de la ressource, mieux comprendre le fonctionnement hydraulique des installations de pompage (notamment les relations avec la Marne) et mettre en place des dispositifs de pré-alerte.



Une procédure de protection du champ captant a mis en place 3 périmètres de protection

- un périmètre de protection immédiat d'une quarantaine d'hectares où ne sont tolérées ni constructions, ni activités,
- un périmètre de protection rapproché d'une cinquantaine d'hectares où les activités sont fortement réglementées,
- un périmètre éloigné de plus de 160 ha.

Plus précisément à Compertrix :

Tableau n° 6 :

LES CHIFFRES DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN 2004 POUR COMPERTRIX	
Longueur totale du réseau	10,6 km
Nombre d'abonnés	367 pour 1 076 habitants
Volumes facturés	44 366 m ³
Rendement brut	95 %

Source : commune de Compertrix

Le service de distribution d'eau potable de Compertrix compte 367 abonnés, mais une partie de la population est directement raccordée au réseau de Châlons-en-Champagne et certains foyers sont abonnés au réseau de la commune de Coolus. Cette particularité induit un traitement différent entre les habitants de la commune.

Des analyses d'eau ont été réalisées par la DDASS en 2004, elle confirme la potabilité de l'eau distribuée sur la commune.

2. Assainissement

La collecte et le traitement des eaux usées est une compétence de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Le réseau de collecte est de type séparatif et présente un linéaire total de 355 Km.

2.1. Assainissement pluvial

Les cours d'eau qui irriguent l'agglomération jouent un rôle essentiel dans l'assainissement pluvial. Dans l'agglomération, le réseau unitaire ancien a été peu à peu transformé en réseau de type séparatif (environ 161 km de linéaire de collecteurs d'eaux pluviales). Le réseau d'assainissement des eaux pluviales ne pose pas de problèmes particuliers. Les caractéristiques du réseau (conduits de gros diamètres, faible pente etc.) sont favorables au stockage des eaux en cas de périodes orageuses avant leur élimination dans la Marne et limitent le risque d'inondation de ruissellement. De la même façon, les caractéristiques de la commune en termes de perméabilité des sols et de topographie et le choix de la collectivité de privilégier le retour des eaux pluviales au milieu naturel (infiltration à la parcelle) induisent un risque faible et moyen lié au ruissellement.

Néanmoins, la topographie particulière de la commune peut induire des apports d'eaux pluviales au point le plus bas (rue du village) lors d'épisode orageux. Ainsi le ruissellement des eaux de pluie lors d'orage particulièrement important sature le réseau et cause des résurgences au niveau des avaloirs de la rue du village, point le plus bas de la commune.

2.2. Assainissement eaux usées

2.2.1. Description générale du réseau d'assainissement

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne est équipée d'un réseau séparatif représentant 217 km de canalisations eaux usées (E.U.).

Le réseau possède les caractéristiques suivantes :

- Si l'écoulement se fait gravitairement dans le réseau, la faible pente rend obligatoire la présence de postes de relèvement (40). La longueur de refoulement du réseau est de 5 km.
- La station d'épuration est implantée en rive gauche de la Marne alors que plus des 3/4 des effluents proviennent de la rive droite. Le réseau comprend également 25 siphons qui permettent aux effluents de franchir la Marne sans apport d'énergie.
- Le réseau de collecte des eaux usées n'est pas parfaitement étanche. Les volumes arrivant à la station d'épuration proviennent, d'une part, des effluents rejetés par les abonnés du service et d'autre part, des mauvais raccordements de certains abonnés et des infiltrations d'eau dans le réseau. En effet, une partie de l'eau de la nappe s'infiltré et augmente les volumes à traiter.
- 15 625 abonnés pour 67 047 habitants et 3,92 millions de m³ facturés. Le taux de raccordement est de 83%. Seuls 40 bâtiments ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement.

Le réseau collecte et dirige vers la station d'épuration un volume d'eaux usées moyen de 10 633 m³/jour.

2.2.2. Historique de la station d'épuration

La station d'épuration des eaux usées est implantée sur la rive gauche de la Marne entre les installations ferroviaires et la rivière. Elle est accessible depuis l'avenue Jean Jaurès via le chemin des Grèves.

Initialement commencée sur le territoire de Châlons-en-Champagne, la construction de la station d'épuration a été réalisée en plusieurs étapes qui se sont poursuivies sur le territoire de Fagnières. La première tranche date de 1955. La construction des quatre tranches suivantes s'est échelonnée sur une vingtaine d'années pour aboutir à une capacité de 85 000 équivalents-habitants. Le traitement des effluents par développement bactérien conduit à une production de boues qui sont valorisées en agriculture.

Le vieillissement des ouvrages de traitement, la difficulté de faire fonctionner un ensemble d'équipements hétérogènes et l'impossibilité de répondre aux nouvelles normes en matière de traitement du phosphore et de l'azote ont conduit à la décision de construire un nouvel équipement mis en service en janvier 2006.

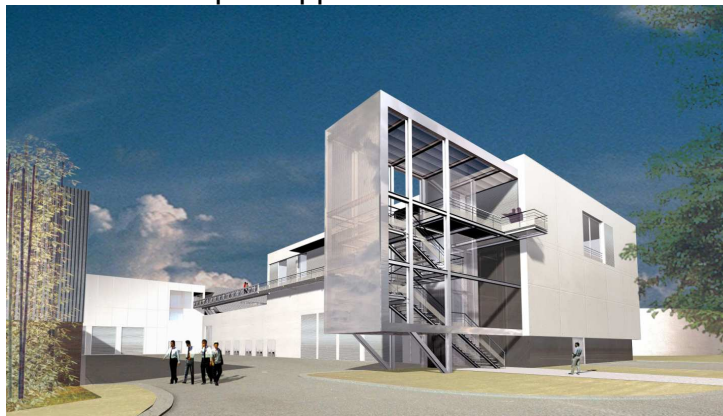
2.2.3. Présentation de la nouvelle station d'épuration

- Parti architectural et paysage

Construite sur le même site, la nouvelle station d'épuration se veut avant tout respectueuse de son environnement. C'est pourquoi elle a été conçue à la fois compacte, afin de diminuer au mieux son impact, et fonctionnelle pour optimiser son exploitation.



Les équipements techniques composant la filière de traitement sont regroupés dans un bâtiment en "L" refermé par une aile abritant les ateliers, magasins, garages et stockages. Cette disposition permet de regrouper tous les accès autour d'une cour intérieure et de limiter les nuisances au maximum par rapport à l'environnement naturel et au paysage.



- Description technique

Implantée sur un terrain de 2 ha accessible depuis le chemin des Grèves, la nouvelle station est dimensionnée pour 100 000 équivalents-habitants soit une capacité de traitement en augmentation. Par ailleurs, le terrain de l'ancienne station, qui doit être démolie, offrira une réserve foncière pouvant être utilisée en cas de besoin.

Les trois communes qui ont rejoint la communauté d'agglomération depuis sa création en janvier 2000 ne sont pas raccordées. Il s'agit de l'Epine, qui possède sa propre station, de Moncetz-Longevas, dont les eaux sont traitées par une lagune et de Saint-Etienne-au-Temple dont les eaux usées ne sont traitées en assainissement collectif que pour une faible partie.

Filière de traitement de l'eau : le relevage de l'eau est assuré par un poste de 4 pompes dont 1 en secours (débit de relevage total 3 000 m³/h).

Les opérations de prétraitement comprennent un dégrillage grossier automatisé, un dégrillage fin automatisé (2 grilles de 2 200 m³/h) avec compactage par vis des refus et stockage en benne et un dessablage-déshuilage sur 2 ouvrages circulaires.

Le traitement biologique par cultures libres de type aération prolongée est assuré sur 2 files composées chacune de :

- zone de contact : 300 m³
- zone anaérobie : 1 350 m³
- zone anoxie-aération : 10 000 m³

Le traitement du phosphore est obtenu en partie dans les zones anaérobies et par injection de sels de fer.

La clarification des eaux est effectuée dans deux ouvrages cylindriques de 49 m de diamètre.

Filière de traitement des boues : la déshydratation des boues est assurée par centrifugation directe des boues extraites (conditionnées aux polymères) sur deux lignes indépendantes.

Les boues déshydratées sont ensuite séchées puis conditionnées en "big-bags".

Filière de traitement des graisses : il est prévu un traitement biologique des graisses dans un réacteur au volume utile de 220 m³. Ce dispositif traite les graisses provenant de la station ainsi que les apports extérieurs provenant des sociétés spécialisées dans le curage.

Filière de traitement des matières de vidange : il est prévu un dégrilleur avec compactage des déchets par vis, une fosse de réception de 30 m³ et une fosse de stockage de 100 m³.

Filière de traitement des produits de curage : il est prévu une fosse de dépotage de 30 m³ et une unité de traitement de capacité de 2 t/h.

Filière de traitement de l'air : il est prévu une file de 3 tours de lavage physico-chimique des gaz de 51 000 Nm³/h. Cette file est commune au bâtiment technique et au stockage des boues.

Séchage des boues : il est prévu un sécheur combiné à un compacteur pelletiseur qui produit des granulés dépoussiérés.

Les boues séchées sont stockées dans un silo de 15 m³ avant ensachage en "big-bags".

2.2.4. Zonage d'assainissement

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux collectivités de délimiter les parties du territoire communal à assainir selon le mode collectif et celles qui sont gérées en assainissement non collectif ou autonome. La loi prend également en compte l'assainissement pluvial avec pour objectif la maîtrise des débits et la qualité des eaux pluviales et de ruissellement.

Ce zonage doit permettre à la collectivité de définir une politique d'assainissement cohérente intégrant les aspects suivants :

- une préservation de l'environnement en adaptant l'assainissement à la sensibilité du milieu récepteur,
- une fiabilité technique,
- une maîtrise des coûts.

Pour répondre aux exigences de la loi et retenir les solutions d'assainissement les mieux adaptées à chaque commune, la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a entrepris la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement.

Ce document doit être réalisé en quatre phases :

- collecte des données relatives à la vulnérabilité du milieu récepteur, aux contraintes liées au milieu physique, à l'évolution de l'urbanisation et au recensement des équipements de traitement existants,
- étude des spécificités locales par rapport à la structure de l'habitat, à l'aptitude des sols à l'assainissement autonome, aux contraintes environnementales et sanitaires (ex : présence de captages pour l'eau potable),
- étude technico-financière des différentes filières d'assainissement prenant en compte le coût des travaux, le coût de l'entretien, l'efficacité et la fiabilité.
- définition du schéma directeur et zonage.

En l'état actuel du dossier, seules les deux premières phases ont été réalisées et validées. Les réflexions relatives au zonage pour Compertrix tendent aux conclusions provisoires suivantes :

- les habitations actuellement en assainissement collectif restent en assainissement collectif, cette zone correspond à l'ensemble de la tache urbaine. Quelques secteurs très proches du réseau d'assainissement seront raccordés au réseau d'assainissement collectif : chemin du télégraphe, rue Fernand Brémont.
- les zones à urbaniser seront raccordées au réseau d'assainissement collectif au fur et à mesure de l'urbanisation de ces zones : chemin du Voyeux
- les habitations et installations éloignées du réseau d'assainissement collectif restent en assainissement non collectif : habitations rue du Gué.

3. Exploitation du sol et du sous-sol

3.1. Exploitation du sous-sol

3.1.1. Sols alluviaux

Bien qu'elle ne possède pas la renommée du Perthois gréveux, la vallée de la Marne est exploitée pour ses granulats alluvionnaires. A l'issue de l'exploitation, ces gravières forment des plans d'eau qui trouvent facilement une vocation de loisirs.

La zone de captage dans la vallée de la Marne étant par définition un site sensible, l'ouverture de carrières y est interdite de longue date.

3.1.2. La craie

La craie est un matériau qui a été largement utilisé dans la construction traditionnelle en Champagne sèche du Moyen-Age au XIXe siècle. Cette activité de carrière s'est traduite par le creusement de cavités dont les puits d'accès ont ensuite été rebouchés. A ce jour, il n'existe pas de recensement de ces anciennes exploitations qui prennent le nom de "craières" ou encore "perrières" dans la toponymie locale.

Aujourd'hui, la craie blanche est exploitée en tant que matière première dans certaines industries. Son utilisation donne lieu à de multiples applications : peinture, plastiques, câbles électriques, cimenterie, amendements agricoles, fabrication de craies à écrire...

Dans le domaine des travaux routiers, la récession des matériaux alluvionnaires due à l'appauvrissement des gisements et à une meilleure prise en compte de l'environnement a conduit à développer l'utilisation des matériaux locaux. Ainsi, les remblais et les couches de forme de la section Châlons-en-Champagne/Troyes de l'autoroute A. 26 ont été réalisés avec de la craie traitée au ciment.

3.1.3. Les hydrocarbures

Une demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, dit "permis de Mairy", et couvrant une partie du territoire de Compertrix est en cours d'instruction. Ce permis est sollicité pour une durée de 5 ans et couvrirait environ 442 km² du département de la Marne.

3.1.4. Périmètres d'exploitations minières

Dans la Marne, l'industrie des carrières est importante (130 carrières, 5,4 mt extraites en 1997 essentiellement de craie et granulat) et les besoins pour les 10 prochaines années sont évalués à environ 5mt/an comprenant les matériaux nécessaires au chantier de la Ligne à Grande Vitesse Est. Le schéma départemental des carrières de la Marne approuvé le 28 décembre 1998 et modifié le 1er août 2001 donne pour objectifs :

- la réduction de l'extraction d'alluvions,
- la substitution des alluvions par des matériaux d'origine départementale,
- la satisfaction des besoins industriels,
- la préservation des zones écologiques et de la ressource en eau potable,
- la limitation de l'impact des carrières sur l'environnement.

Conformément au schéma départemental, il n'existe pas de périmètre d'exploitation minière sur le territoire de Compertrix.

3.2. Exploitation du sol et valeur agronomique

La valeur agronomique des sols peut être appréciée d'après l'ensemble de leurs caractéristiques physico-chimiques et de l'expérience acquise concernant leur aptitude aux diverses productions végétales en tenant compte des conditions climatiques.

La Champagne avait la réputation de sols pauvres juste bons à servir de parcours à moutons. Pourtant, en 1765, l'Intendant Rouillé d'Orfeuil notait : "Il n'y a point de terrain dont la culture soit plus aisée que dans la partie sèche de la Champagne. Elle est certainement moins dispendieuse que dans les pays gras".

Un siècle plus tard, Risler, dans son traité de géologie agricole, écrivait "vienne la sécheresse, qui partout ailleurs grille le sol et les moissons, qu'importe, la craie offre à la

plante un inépuisable réservoir d'humidité. Tombe-t-il des pluies diluviennes, qu'importe, la craie absorbera ces pluies indéfiniment".

3.2.1. Sols sur craie

Les sols de la Champagne crayeuse sont naturellement assez pauvres et ont de gros besoins en fertilisation. Au titre des défauts, il convient d'ajouter la blancheur, car la température utile aux végétaux est atteinte plus tardivement sur ce type de sol, une forte teneur en calcium empêchant l'absorption du phosphore par les plantes et une sensibilité à l'érosion sur les versants. Ces sols possèdent néanmoins de réelles qualités qui ont autrefois pallié leur pauvreté et assurent aujourd'hui leur opulence.

Parmi ces qualités, on peut citer :

- la légèreté qui autorise un travail facile sans gros effort de traction,
- la perméabilité qui offre un double avantage à savoir un ressuyage rapide et une excellente réserve hydrique due à la structure microporeuse de la craie qui lui permet, non seulement de stocker l'eau mais surtout de la restituer aux végétaux par capillarité ascendante sous la demande du couvert végétal.

Par rapport aux rendzines, les sols de colluvions offrent l'avantage d'une texture plus fine et moins caillouteuse. Ce sont des sols plus profonds et bien alimentés en eau par effet de concentration dans les talwegs.

3.2.2. Sols sur alluvions

Ce sont des sols moyennement argileux de texture fine et généralement profonds. La réserve hydrique de ces sols est fonction de la granulométrie des alluvions. Dans le cas de sable à forte granulométrie, la remontée capillaire est inexistante. En tenant compte des considérations d'ordre pédologique et de leurs incidences agronomiques, on adopte le classement suivant :

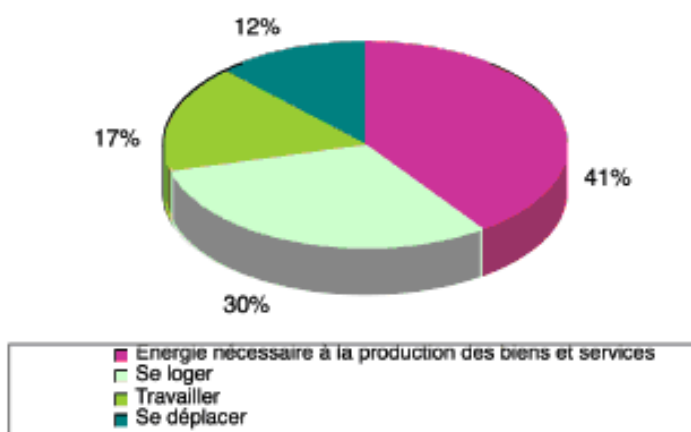
Tableau n° 7 :

VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS		
Type de sol	Valeur agronomique	Indice
Rendzines brunes sur craie remaniée, colluvions, limons sains	Bonne à très bonne	1
Rendzines brunes associées à des rendzines blanches	Moyenne	2
Rendzines brunes sur craie ou sur graveluches	Faible	3

4. Energie

Graphique n° 5 :

COMMENT CONSOMMONS-NOUS L'ENERGIE ?



L'énergie est un poste important du budget des ménages (8%) et de nombreuses entreprises. Economiquement, le secteur énergétique représente 3% du Produit Intérieur Brut national. Indirectement, son impact est considérable dans les services et dans l'industrie (fonctionnement des chaufferies, process industriels...).

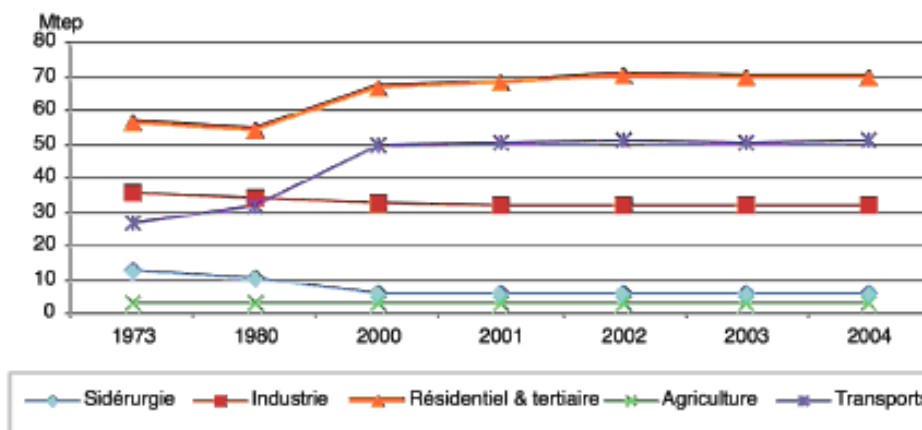
Si les problématiques liées à la production et à la consommation d'énergies fossiles (épuiement des réserves, émissions de gaz à effet de serre) sont fondamentalement planétaires, il appartient à chacun d'y apporter des réponses concrètes au niveau individuel, collectif, local, national, européen et mondial.

4.1. La demande d'énergie

Sur la période 1973-2002, la consommation française finale énergétique a progressé de 21%. Si la consommation de l'industrie baisse, la consommation des secteurs résidentiel Tertiaire et des transports croissent de 25% et 93%.

Graphique n° 6 :

CONSOMMATION FINALE ENERGETIQUE FRANCAISE



Source : Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières

4.1.1. Le secteur résidentiel

Les raisons de l'augmentation de la consommation de ce secteur sont dues essentiellement à l'ancienneté des parcs de logement mal isolés, à l'augmentation du taux d'équipement des ménages en appareils électrodomestiques et l'apparition de nouvelles technologies utilisant l'électronique.

Plus précisément, 75% de la consommation totale des logements est due au chauffage et cela malgré les efforts d'amélioration thermique sur les bâtiments existants.

La forte pénétration du chauffage électrique est l'une des spécificités françaises et il semblerait que compte tenu de la composition du parc électrique français (importance du nucléaire) ce mode de chauffage ait un effet positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, même si des gains d'efficacité ont été engrangés, les gisements d'économies d'énergie encore accessibles dans les logements existants sont très importants.

4.1.2. Le secteur tertiaire

La consommation du secteur tertiaire a augmenté de 31% depuis 1986 essentiellement du fait de l'accroissement des surfaces construites et de la forte pénétration des usages spécifiques de l'électricité : climatisation, éclairage et bureautique.

Le secteur tertiaire se caractérise par une grande diversité d'usage et de consommation de l'énergie d'une branche à l'autre. Ainsi, le chauffage et l'eau chaude sanitaire représentent 84% des consommations dans l'enseignement, 50% dans le commerce et seulement 33% dans les services.

Ce secteur ne réalise pas d'économie depuis 1992 en raison d'une utilisation accrue d'équipements électriques (bureautique, informatique, climatisation) et de la substitution de l'électricité pour le chauffage.

Il apparaît donc nécessaire d'infléchir la progression de la consommation de ce secteur particulièrement par une éco-responsabilisation des agents et salariés et une modification des comportements.

4.1.3. Le secteur des transports

Ce secteur a, de loin, la croissance la plus rapide de consommation d'énergie (+4,2%/an). La consommation de produits pétroliers a été multipliée par 5 depuis 1960 et elle représente désormais les 2/3 de la consommation énergétique finale de produits pétroliers.

Cette augmentation de la consommation est liée essentiellement au développement de la mobilité urbaine (voiture particulière), du transport aérien et du transport routier de marchandises.

Ce secteur est le plus préoccupant car les perspectives de réduction des consommations énergétiques sont limitées et la tendance à la hausse des déplacements ne paraît pas devoir s'infléchir.

4.1.4. L'industrie

Entre 1973 et 2001, la consommation énergétique dans le secteur industriel n'a fait que diminuer tout au long des mutations structurelles et technologiques du secteur alors que le Produit Intérieur Brut a continué de croître.

Le niveau d'intensité énergétique français dans ce secteur est ainsi parmi les meilleurs au niveau européen (5e rang derrière l'Irlande, le Danemark, l'Allemagne et l'Autriche).

4.2. L'offre d'énergie

De 1960 à 1976, la production d'énergie primaire nationale a continuellement décliné. Les crises pétrolières des années 70 ont conduit à privilégier davantage l'indépendance énergétique de la France et cette politique s'est traduite par la montée en régime du parc électronucléaire dans les années 80.

Dans le même temps, la production de charbon a décrû régulièrement et ne représente plus que 0,8% de la production nationale d'énergie primaire en 2003, contre 50% en 1970.

L'extraction de gaz naturel a amorcé un retrait sensible depuis 1980 et ne concerne plus que 1,1% de la production d'énergie primaire.

Malgré les efforts de prospection sur le territoire national, la production pétrolière a toujours stagné entre 2 et 3 millions de tonnes/an et est à la baisse depuis 1995 pour atteindre 1,6 millions de tonnes en 2002 soit 1,2% de la production primaire.

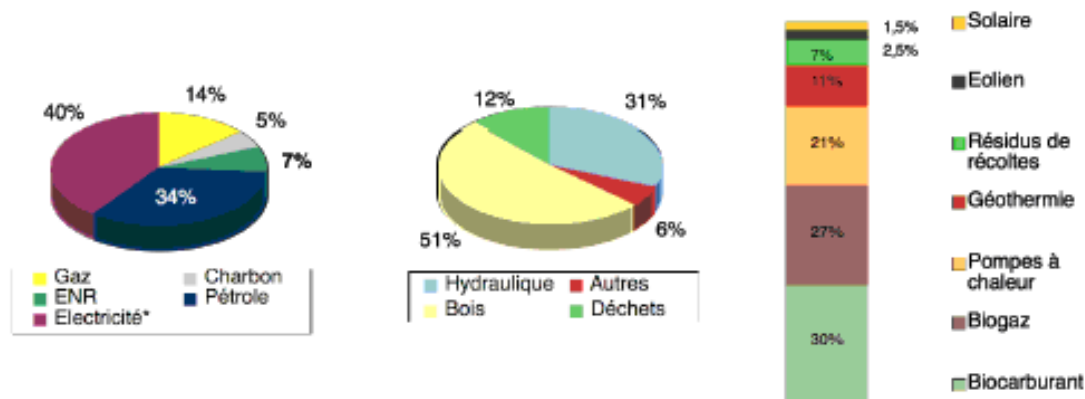
4.3. Les énergies renouvelables

Face à l'évolution des réserves mondiales de charbon, de pétrole et de gaz, la France s'est engagée dans une politique de développement des énergies renouvelables, particulièrement d'origine thermique. Ainsi, 4,5% de l'énergie renouvelable consommée en France est d'origine thermique ce qui représente les 2/3 de la consommation nationale d'énergie renouvelable. La filière bois-énergie représente la contribution la plus importante au bilan des énergies renouvelables thermiques et la France est le leader européen de cette filière.

La France est également le premier producteur d'électricité d'origine renouvelable au sein de l'Union Européenne grâce à l'hydroélectricité. Néanmoins, au regard de la stagnation du parc hydraulique, il est nécessaire de développer de nouvelles sources, notamment l'éolien, la biomasse et le solaire afin d'atteindre les objectifs nationaux fixés dans le contrat de plan Etat-ADEME et définis dans la loi du 13 juillet 2005.

Graphiques n° 7 :

PART DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE PRIMAIRE EN 2003 EN METROPOLE



* hors hydraulique

Source : Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières

5. Bilan

La politique énergétique nationale définie dans la loi de programme du 13 juillet 2005 vise à contribuer à l'indépendance énergétique de la nation, assurer un prix compétitif de l'énergie, préserver la santé humaine et l'environnement et garantir la cohésion sociale et territoriale.

Les objectifs nationaux sont, entre autres, de :

- maîtriser la demande d'énergie afin de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2% en 2015,
- diversifier les sources d'approvisionnement, en particulier :
 - . de satisfaire 10% de nos besoins énergétiques à partir de sources d'énergies renouvelables en 2010",
 - . "d'une augmentation de 50% de la production de chaleur d'origine renouvelable",
 - . "de porter à 2% en 2005 et 5,75% en 2010 la part des biocarburants et carburants d'origine renouvelable mis en vente sur le marché national à des fins de transport".

Bien que Compertrix et l'agglomération de Châlons ne présentent pas de problème majeur en ce qui concerne la consommation et la maîtrise de l'énergie, il est nécessaire de relever les défis planétaires du protocole de Kyoto au niveau local.

La Charte pour l'environnement de la région de Châlons-en-Champagne fait déjà le bilan de la faible utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local.

Il apparaît donc nécessaire de diversifier les énergies utilisées pour la production d'électricité domestique (chauffe-eau solaire, électricité photovoltaïque) et dans les flottes des collectivités et les transports collectifs urbains (biocarburants).

Un autre enjeu est la réalisation d'économies en matière de dépenses énergétiques au niveau des particuliers mais également des collectivités par une éco-responsabilisation des agents des services publics et des administrations.

Enfin, l'architecture et les choix de développement urbain ont une forte incidence sur la consommation d'énergie, tant en matière de chauffage-climatisation que de transport.